

**P.V de la réunion de l'ASBL UP Beyne-Heusay du 24 juin 2025 à 19 heures au presbytère de Bellaire rue de l'Eglise 11 à 4610 Bellaire**

**Présents :**

**L'abbé Runezerwa Denis, Carion Robert, De Backre Paul, Diepart Pierre-Henri, Gilbert François, Hindryckx Marcelle, Jehay Marie-Ange, Kaiser Edgard, Maréchal Marie, Offermans Jacques.**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Signature du « Fonctionnement interne – ROI ».**
- 2- Etat des finances entre janvier et mai 2025 : 5 points sont développés (en annexe : le développement)**
- 3- A propos de l'arrivée de la secrétaire : l'intéressée proposée avait une perte de ses revenus actuels**
- 4- Que faire les personnes sollicitent de l'aide :**
  - Il existe des structures : CPAS, Saint-Vincent de Paul,**
  - Les avis sont partagés et très différents.**
  - Les collectes ne sont pas suffisantes pour assurer la pérennité de l'U.P.**
  - A l'avenir, prêtée de petites sommes.**

**Edgard Kaiser a fait les démarches pour connaître exactement ce que nous pouvons faire auprès des services compétents à l'Evêché :**

**En la personne de Monsieur Vincent Palmieri**

☐ **vincent.palmieri@evechedeliege.be tél : 3242234212**

☐ **vicariat.general.adjoint.temporel@evechedeliege.be tél : 3242303152**

**En annexe, le rapport de Edgard et l'explication donné par Monsieur Palmieri.**

- 5- Achat d'un ordinateur commun pour l'Equipe Pastorale, l'ASBL U.P. et la Fabrique d'Eglise : une objection sur 10.**

**L'abbé Runezerwa Denis,**

**Carion Robert,**

**De Backre Paul,**

**Diepart Pierre-Henri,**

**Gilbert François,**

**Hindryckx Marcelle,**

**Jehay Marie-Ange,**

**Kaiser Edgard**

**, Maréchal Marie,**

**Offermans Jacques.**

## **Annexe 1**

**Courriel Edgard KAISER à L'Evêché (Mr Palmieri)**

### **ASBL « UP Beyne-Heusay »**

**Réunion du 24 juin 2025 – Remarques Bellaire, le 30/06/2025.**

Lors de notre dernière réunion en date du 24 juin 2025, il a été porté à la connaissance des Administrateurs que le Bureau (Président – Trésorier – Secrétaire) avait pris des décisions sans concertation préalable.

Il s'agit essentiellement d'un soutien financier à des familles dans le besoin :

- Don de 500 Euros
- Prêt de 910 Euros

Sans remettre en cause le but humanitaire, social, ... de ces aides, il me semble judicieux de recentrer les buts de l'ASBL UP.

A cette fin, j'ai contacté les services compétents à l'Evêché :

En la personne de Monsieur Vincent Palmieri

- [vincent.palmieri@evechedeliege.be](mailto:vincent.palmieri@evechedeliege.be) tél : 3242234212
- [vicariat.general.adjoint.temporel@evechedeliege.be](mailto:vicariat.general.adjoint.temporel@evechedeliege.be) tél : 3242303152

Bref, les prêts et donations sont à proscrire.

Il existe d'autres organismes sociaux adéquats pour gérer et intervenir dans des situations financières urgentes. Il n'appartient pas à l'ASBL de se substituer à d'autres organismes sociaux.

Pour de plus amples informations et précisions, les services « ASBL » de l'Evêché sont à votre disposition (Messieurs Palmieri et Philippart de Foy).

S'il devait y avoir d'autres donations ou prêts, lors de l'AG, je m'abstiendrais de donner décharge aux membres du « Bureau ».

Dans ce cadre, serait-il possible d'obtenir une copie de la convention de prêt (910 Euros) octroyé par le «Bureau » de l'UP afin de joindre celle-ci aux documents de la prochaine AG ?

Par ailleurs, il serait opportun de convoquer une Assemblée Générale avant le départ en vacances (Novembre) de notre Curé DENIS afin de disposer de tous les éléments susceptibles de planifier une gestion budgétaire réfléchie pour l'année 2026.

Je reçois régulièrement des demandes relatives aux défraiements des casuels. Pourrais-je demander à notre trésorier François GILBERT de me communiquer une copie des mouvements bancaires des comptes de l'ASBL ? Cela me permettrait de répondre directement à certaines demandes infondées.

Edgard KAISER

## Annexe 2

- Réponse de Mr. Palmièri

ASBL UP06/1 Beyne-Heusay - Re: Réunion du 24 juin 2025

Vincent Palmieri <vincent.palmieri@evechedeliege.be>

12:35 (il y a 4 heures)

À GILBERT, Curé, moi, Edgard, diepart.up@gmail.com, ange, Debackre, Marcelle, Robert, Secrétariat

Bonjour Monsieur Gilbert,

Je vous remercie pour votre mail qui a retenu toute mon attention.

Je suis quelque peu étonné par ce courrier de M. Kaiser, qui fait suite à l'entretien téléphonique que j'ai eu avec lui, qui me cite sans me citer ("bref"). La méthode me semble un peu cavalière et j'aurais au moins aimé être mis en copie dès le départ.

Pour dissiper tout malentendu, voici quelques précisions sur le sujet :

L'objet social de l'ASBL d'UP est suffisamment large pour lui permettre d'exercer toute œuvre caritative ou de bienfaisance (cf. art. 4, §2 : "l'entraide et le soutien de la population locale" "la formation et l'aide aux personnes"). Il est donc abusif, et ce n'était pas mon propos, de dire que les prêts et donations fait par l'UP sont à proscrire.

Cela dit, le but de l'ASBL est "la promotion et le développement de la vie chrétienne du culte catholique et sa pastorale au sein de l'UP". La bienfaisance n'en est qu'un des moyens, et son exercice ne doit pas dépasser les capacités de l'UP (cela s'est malheureusement déjà vu ailleurs).

L'utilisation de l'argent par l'ASBL, et tout particulièrement les dons, doivent être évalués en fonction des moyens et des besoins de l'UP. Les besoins doivent être déterminés par le curé et son équipe pastorale.

En revanche, les décisions d'octroyer des dons doivent être décidées par l'OA et non pas simplement par les quelques membres du bureau. Après vérification, c'est bien ce qui est prévu dans les statuts de votre ASBL (cf. art. 16, §1er : "l'organe d'administration est compétent pour tous les actes de gestion et de disposition suivants : aliénation de biens meubles, [...]")

S'il est difficile de réunir tout l'OA, il est possible de demander l'accord des administrateurs par écrit. La décision ainsi prise sera valide pour autant qu'elle soit unanime (art. 9:9 du CSA).

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour toutes les questions d'ordre pastoral, n'hésitez pas à contacter l'équipe du "Chantier paroisses" :  
secr.vicariat.general@evechedeliege.be ; 04 230 31 61

Bien cordialement,

Vincent PALMIERI

Service fabriques d'église - Service ASBL

Rue de l'Évêché 25 - 4000 Liège Tel 04 223 42 12 (Ext. 244) vincent.palmieri@evechedeliege.be